CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, payable d'avance pour l'année, dix piastres pour la ville, payables pour la campagne et publiés trois fois par semaine, payable d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné a fourni un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Avis. Une piastre par carré de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonceurs. Les articles et personnes tenant magasins de détail, les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, les agens pour navires, les bateaux à vapeur, les maisons de commerce faisant la commission. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de spectacles, &c. &c., devront payer suivant le tarif ordinaire.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., leur seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce ou affiche sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $120.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

CONSULTATIONS MEDICALES.—Fs Bossange, docteur gradué de la faculté de New-York, membre de la société des Botanistes, Médecins et Chirurgiens de la ville de New-York, nouvellement arrivé en cette ville, offre ses services aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

Le docteur donnera des consultations à son domicile sur toutes sortes de maladies, mais plus particulièrement sur les affections dartreuses, scrofuleuses et sur les maladies dites secrètes. Les personnes qui auront recours aux consultations gratuites.

Consultation de 3 à 4 heures, rue Dauphine, No. 77.
17 dec—6m

AUX CULTIVATEURS DE COTON.—Graines de coton jumelles—A ceux qui ont vu pousser cette graine et, qui l'ont vue en maturité, il n'est pas nécessaire de leur en faire une description, mais nous dirons à ceux qui n'en ont pas vu les progrès, que cette graine est des plus avantageuses, et que sa prompte maturité la rend propre à être semée dans les pineres et terres basses. Dans les climats les plus au nord où se cultive le coton, cette graine est plus précoce de quatre mois que les autres. Les grabots se groupent au nombre de 3 à 7 sur chaque tige, qui sont en grande quantité et ont ordinairement trois pouces de longueur, &c. La qualité du coton est supérieure dans la force de la soie et la beauté.

Prix—$5 les deux pintes.

WOOD & SIMMONS,
13 déc 86, rue des Magasins.

ON DEMANDE A ACHETER—Un lot de terre d'environ 30 pieds de face, mesure française, sur 120 pieds de profondeur, et situé dans une partie commerciale de la ville, sur lequel on voudrait bâtir dans le courant d'une année. S'adresser à la boite No. 368, à la poste. 13 déc

BUREAU DE LA COMPAGNIE du chemin de fer de Nashville et de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle-Orléans le 14 novembre 1838—Traites sur New York, à vendre en sommes convenables aux acheteurs à UN POUR CENT de prime.

JAMES H. CALDWELL,
14 nov— President.

H. & W. ANDERSON,
Nos. 83 & 84, rue Tchoupitoulas.
Importeurs directs de toutes descriptions, de Vins, Eau-de-vie et liqueurs étrangères.
26 nov NELLE. ORLEANS.

UNE personne qui a une connaissance pratique des affaires et la routine d'un comptoir, désire trouver à se placer. Elle est connue dans les villes de l'Ouest et du Sud, ayant été employée dans les affaires, pour son propre compte, ces six dernières années. Elle désirerait être employée comme marchand ou teneur de livres, travaux auxquels elle dévouerait toute son attention et son influence pour le mieux des intérêts de ses employés. S'adresser à

BOGERT & HAWTHORN,
63 rue Gravier.

VOS—L. P. MAXWELL, HUGHES & CO. ont abandonné l'établissement de leur maison de ville, pour la saison actuelle, aux prix des armateurs avec Mr. W. Bosanc, afin qu'il s'occupe de les affaires qui leur seront adressées. Les stations du Grand-Gulf et de Port Gibson, avec [illegible] Ark. (ou leurs maisons continuent [illegible] toutes celles d'autres ports. Ils [illegible]
Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1838

CLAY & CLARK,
FABRICANS DE TUYAUX DE PLOMB,
No 102, rue Poydras, Nelle Orléans.
Tiennent constamment en magasin un assortiment de tuyaux de plomb, du diamètre intérieur de 3-4 de pouce à 2 pouces.
Aux prix les plus modérés. 1er déc—6 m3ps

CLAY & CLARK,
PLOMBIERS DE MAISON ET DE NAVIRE.
No 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.
Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et cercles de tout genre.
Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.
Plomb roulé au cylindre, tuyaux, &c.
Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 1er dec—6m3ps

LA société qui existait ci-devant en cette ville, sous la raison de James Reed & Co. a été dissoute de la 1er du courant, époque limitée de la société. Les affaires de la société seront liquidées par l'un ou l'autre et le nom de la société sera employé seulement.
JAMES REED,
Nouv. Orléans, [redacted] 1838. H. G. HEARTT.

LE soussigné continuera pour son compte et en son propre nom des affaires de commission.
H. G HEARTT,
1m 88, rue de la Commune.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—Les livres de souscription de la compagnie continuent d'être ouverts au bureau de la compagnie, rue Conti, no. 57, à côté de la Banque de la Louisiane.
Par ordre de la direction.
5 déc— WM FURST, secrétaire.

MARRONNAGES.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation de la griffonne nommée ESTHER, âgée d'environ 25 ans, venue dans le pays depuis son enfance, elle parle facilement le français et l'anglais, et appartenait à feu Mr. Schoenninger, rue de Chartres, où le soussigné l'a achetée depuis 4 mois. Elle est de la taille d'environ 5 pieds; elle a le teint assez clair, et a le grand... Elle marche les pieds en dehors. Cette esclave s'est échappée mystérieusement depuis quelques heures.

La récompense susdite et tous les frais raisonnables seront payés à celui qui la ramènera au soussigné, ou la mettra à la geôle. L. A. GUNST,
3 déc 94, Nelle Levée

$100 DE RECOMPENSE.

S'EST absenté de chez son maître, dimanche le 25 courant, dans l'après-midi, le mulâtre RUBENS, d'un teint un peu rougeâtre, taille 5 pieds 4 pouces, charpentier et menuisier de son état, et propre à faire un peu de tout avec son état, domestique, cocher, etc. Il est âgé de 27 à 28 ans et était vêtu, lorsqu'il s'absenta, d'une levite, d'un pantalon à carreaux et d'un chapeau noir. Ses cheveux sont très crêpus, et il porte des cicatrices sur l'estomac. Il se présente bien et son langage est très doux. L'anglais et le français lui sont également familiers.

Les capitaines de bateaux et de navires sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, et la récompense ci-dessus sera allouée à quiconque le mettra dans une des geôles de cette paroisse ou de cet Etat, ou qui pourra donner quelques renseignements à son égard; dans ce dernier cas on s'adressera au Dr Doussan, No. 11, rue des Français, faubourg Marigny. 29 nov—3

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Parti marron, de chez le soussigné, il y a environ deux semaines, un griffe foncé nommé JIM âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 pouces. Le jour avant son départ, il a été vu conduisant un dray à l'encoignure du Rail-road de Pontchartrain et de la Levée. Il a une femme dans la rue Casa Calvo, entre celles de Mandeville et d'Espagne. Cet esclave ne parle qu'anglais. Il portait, lors de son départ, un chapeau gris avec un ruban vert, une veste courte à la façon des marins, un pantalon d'estomade et une chemise blanche. Il est bien connu au cabaret de Mr. John, encoignure des rues d'Espagne et Casacalvo. La récompense susdite sera payée à celui qui le conduira dans une des geôles de cette ville ou chez son maître, No. 221, rue des Magasins, faubourg Ste. Marie.
P. SHEILS.

CONDUIT à la geôle de la paroisse St. Bernard, un nègre se nommant William, qui dit appartenir à M. Flora, demeurant sur la [illegible]
29 nov— M. J. GARCIA—shérif

CENT CINQUANTE PIASTRES de récompense seront payées pour l'arrestation de l'esclave EDWARD, appartenant à M. Victor La Branche. Ledit esclave a été vu [illegible] rail road Pontchartrain [illegible] Edward est âgé de 24 ans, taille de 4 à 5 pouces, figure ronde, cheveux épais, [illegible] grosses. Edward se fait aussi passer pour libre et est probablement muni de faux papiers de liberté. Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. S'adresser à F. J. FORSTALL & BROTHER,
3, Front Levée.

DETENU à la geole de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bertus, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 aout 1838.
FRANCOIS GARIC—shérif

$20 DE RECOMPENSE—Enlevé de la demeure du soussigné, le mercredi 18 du courant, au soir, un cheval bay brun [illegible] âgé d'environ six ans, taille un peu au dessus de la moyenne, ayant un de ses pieds blanc, queue coupée et portant un licou; on présume qu'il a été pris par quelque personne, car autrement, il serait revenu à la maison. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le délivrera au soussigné ou lui fournira des renseignemens tendant à le faire retrouver.
20 dec—5 T. R HYDE.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Seront données à celui qui ramènera chez M. Lebreton, encoignure Champs Elysées et Esplanade, un cheval baie, ayant la queue coupée, d'environ 15 paumes de hauteur, un de ses pieds de devant blanc, ainsi qu'un de derrière. Ce cheval s'est échappé dimanche soir, à 12 milles de cette ville et a été vu depuis sur le chemin de Carrollton. 20 dec—3

CHEVAUX EPAVES.

Ont été amenés chez le soussigné, syndic de la paroisse St. Bernard, le 10 courant, un cheval et une jument bais, une marque blanche au front; la jument a les pieds de derrière blancs. Si lesdits animaux ne sont pas réclamés d'ici au cinquième jour de janvier ils seront vendus à l'encan, le même jour, par le syndic, à 10 heures A. M.
19 dec—3t,1ps JOSEPH SOLIS, syndic.

CHEVAUX EPAVES.—Echappés de l'encoignure des rues Bourbon et Esplanade, il y a environ 5 jours, un cheval étampé LA, très maigre et un autre couleur [illegible] sans étampe, la queue coupée. Une récompense honnête à celui qui les ramènera à Mr. J. Dou... l'endroit susdit. 18 dec—3

MULETS—Quatorze paires de superbes mulets de Kentucky, à vendre à terme ou à échange pour des nègres.
14 déc— STARKEY & WHITTINGHAM.

ECOLES.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 Leçons.—Mr. Vannier, Géomètre-Arpenteur, ancien élève du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner à Lire le Français en 20 Leçons, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts tous les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, rue de Chartres No. 158 entre les rues Toulouse et St-louis, ou rue St-Anne, No. 91.

Le Professeur applique la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géometrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 27 nov

ACADEMIE DE DANSE
NOUVELLE METHODE.

M. J. DEVOTI, depuis plus de deux ans professeur au couvent des dames du Sacré-Cœur et dans les collèges de Bâton-Rouge et Jefferson, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son cours chez Mme. Lefoy, No. 80, rue Royale, entre Conti et Bienville.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures nouvelles des quadrilles.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, l'après midi à 1 heure pour les dames, et le soir à 7 heures pour les messieurs. Les leçons seront payées d'avance. Les prix des leçons particulières au prix de $10 pour douze cachets.

Tous les mois, afin de constater les progrès des élèves, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans l'académie.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation voudront bien lui continuer leurs suffrages.

S'adresser à Mr. A. Ducas, encoignure St.-Louis et passage de la Bourse. 14 nov a

ECRITURE Courante et Ornée enseignée à l'Académie de Calligraphie de M. DOLBEAR, à l'encoignure des rues du Canal et Passage de la Bourse. Le patronage étendu, accordé dans diverses parties des Etats-Unis, à leur méthode d'enseigner et les nouvelles applications qu'ils reçoivent de personnes qui désirent acquérir la science ainsi que la pratique de la calligraphie, les ont engagés à établir des académies permanentes à New York, la Nouvelle-Orléans et Mobile et leur intention est d'offrir plus de facilités pour acquérir l'art de la calligraphie, que dans aucune autre institution du pays. Les personnes qui auront commencé dans une des académies, auront le privilège d'être admises dans les autres sans charge additionnelle. Les dames et messieurs sont invités à visiter l'établissement. Des spécimens peuvent être vus à toute heure du jour, des progrès rapides chez des personnes de 8 à 50 ans qui ont reçu des leçons dans cette ville.

On enseigne aux dames une écriture légère et épistolaire, comme aussi diverses écritures ornées convenables pour les albums, billets de faire part, &c.

On enseignera aux hommes une écriture hardie et expéditive de nature à faciliter les transactions d'affaires, en évitant le temps perdu à déchiffrer les hiéroglyphes de la plupart des hommes d'affaires, et à donner aux commis une main élégante et vive.

Les heures de leçons sont disposées de manière à convenir à chaque élève, et afin d'accommoder toutes les personnes dont les occupations ne le permettent pas de prendre des leçons dans la journée, il y a une classe le soir qui commence à sept heures et demie.

Le nombre des leçons n'est pas limité, mais toute personne après avoir commencé, est invitée à continuer jusqu'à ce qu'elle écrive assez bien pour aucun genre d'affaires, ce qui est de l'intérêt de l'élève et de l'institution.

Il sera fait une déduction libérale aux familles et aux classes, dans toutes les parties de la ville.

Les dames qui le préféreront pourront recevoir des leçons chez elles. On exécute des écritures ornées de la manière la plus élégante. On exécute des diplômes, cartes et billets de faire part, dans le goût le plus recherché.

Ur La science de la "Calligraphie de Dolbear" à l'usage des écoles et des personnes qui veulent apprendre elles-mêmes, convient à tous les âges, donnant une aisance et une hardiesse qui ne peuvent être acquises d'aucune autre manière. 22 oct—6m

MR. Jh. MONCENOT, Professeur de Danse, nouvellement arrivé, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donnera des leçons particulières partout où il sera appelé.

Il enseignera les pas les plus nouveaux et les plus gracieux, ainsi que les valses.

M. Jh. Moncenot n'ayant pas l'honneur d'être connu, désirerait trouver un pensionnat ou une réunion de jeunes gens, afin de leur montrer de suite, pour prouver que par le moyen de cette nouvelle méthode, qu'il peut mettre à même les personnes qui ont le moins de disposition à danser ainsi qu'à valser, qu'elles peuvent le faire avec grâce et facilité en trente leçons.

Les personnes qui voudraient apprendre les danses de caractère, comme la gavotte, l'anglaise, la cosaque et les pas tirés de ces danses, ainsi que ceux d'été, en s'adressant à lui. Prix $8 par mois. 12 cachets.

Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, sont priées d'écrire [illegible]
22 nov—3ps 16t

PENSIONNAT DES DAMES VERNIES,
Faubourg St. Philippe et Royale.

Pension et [illegible]	$72
[illegible]	12
Externes	8

Ce pensionnat est dirigé par les professeurs pour [illegible] Français, [illegible] A, [illegible] la Langue [illegible] la Musique, la Danse et l'Ecriture. 5 nov 6m.

PENSIONNAT DE MESDELLES,
Rue Philippe, près du Gouvernement,
DIRIGE PAR MADAME GRANET.
Conditions:

Demi-pension	par mois	$16
Externes	do	10
Piano	do	8
Harpe	do	12
Guitare	do	6
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	6
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	8

1° Les livres ardoises &c, se paient séparément.
2° Un mois commencé se paie en entier.
3° Les paiemens se font régulièrement chaque mois.

4° Il n'est fait aucune déduction pour les absences que pour [illegible]

Mad. me Granet recommande [illegible] et M. Granet fait tous les cours de français.

Institution Jefferson.

Préparatoire au Collège Jefferson et autres, dirigée par M. GRANET, docteur ès-lettres.

Passage de la Bourse, entre Conti & Bienville.

Ce local a été choisi de préférence à tout autre. Il est à une portée des plus favorable à ce genre d'établissement. On n'y entend aucun bruit de voitures, et rien ne distrait l'attention des élèves.

L'INSTITUTION JEFFERSON est divisée en 2 deux parties. La première partie ou division élémentaire comprend les diverses branches de l'éducation ordinaire en Français et en Anglais. La seconde partie embrasse le Latin, le Grec, les Mathématiques &c.

L'exactitude, l'ordre et la discipline y sont exigés strictement.

CONDITIONS

Classe élémentaire par mois	$10
Classe supérieure	15
Langue Espagnole	6

1o. Les Livres, Ardoises et Papiers se paient séparément.
2o. Un mois commencé se paie en entier.
3o. Il n'est fait aucune déduction pour les absences [illegible]
4o. Les paiemens doivent se faire régulièrement chaque mois.

HEURES DE CLASSE de 8 1/2 à 3, excepté le [illegible] septembre

A vendre sous la raison Vergne & Co pour la fabrication de plâtre de Paris, ciment, etc. [illegible] des Champs Elysées, ... [illegible] Urquhart et Marigny, ayant été achetée par M. Depouilly frères & Co., et le conseil de la société [illegible] Montmartre (France). Les plâtres seront toujours supérieurs à ceux importés de New-York; chaque baril sera garanti comme quatre boisseaux, et sera vendu au plus bas prix. MM. les constructeurs plâtriers ou entrepreneurs, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepôt, rue Conti No. 119, où se vendront à bon marché les ciments judaïques et gros hydrauliques, ciments romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des jardiniers et des planteurs à des prix modérés.

Signature de la société pour la vente des plâtres
J. N. DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement,
13 jan DEPOUILLY & DEPOUILLY.

COFFRE-FORTS EN FER et balances à plateformes.—Coffre-forts de Scotts Asheston, balances à plateformes de Taribank, à vendre par
W. A. VIOLETT,
11 dec—4 69, r. des Magasins.

LES soussignés offrent à vendre,
300 balles tabac en feuille,
500 caisses sucre blanc de la Havane,
35 caisses do brun inférieur,
500 sacs café vieux,
150 milliers cigares 1re. et 2de qualité,
14 pipes } Vin Catalan,
20 barriques }
100 caisses citrons,
12,000 sangsues,
2 caisses fleurs en coquillage,
2 bouquets do.
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
10 déc 27, rue Toulouse.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St Domingue à 14 cents la livre.—Bon vin à 4 cents le gallon; 5000 livres de cuivre; 600 livres [illegible] ANT. MICHOUD,
20 nov Encoignure Vieille Levée et Ursuline.

LES soussignés ayant pris des arrangemens à cet effet, se livreront entièrement aux affaires de la commission, de l'agence et des achats et ventes de cotons et de marchandises, et s'occuperont aussi des expéditions.

JOHN T. LAGUERENNE & Co,
rue Toulouse.

Références.

Messrs. James W. Zacharie, Nlle Orléans.
Bone & Bohlen, } Philadelphie.
P. L. & E. Laguerenne, }
Birkhead & Pearce, Baltimore,
A. Laubat,
P. A. Hargous, } New York.
E. K. Collins & Co. }
7 déc

A VENDRE.—Un terrain rue Perdido près la rue St. Paul, mesurant 30 pieds 9 pouces à la rue Perdido, sur 100 de profondeur.

Un autre terrain rue du Cirque, près la rue Poydras, mesurant 30 pieds français, sur 80 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Plusieurs maisons dans le carré de la ville, le faubourg Marigny et le faubourg Tremé.

Joseph, mulâtre, âgé de 21 ans, excellent cigarier.
Henry, quarteron, 20 ans, do do et domestique.
George, griffe, âgé de 24 ans.
Moses, quarteron, âgé de 17 ans.

Ces esclaves sont pleinement garantis, et ne sont vendus que pour cause de départ. S'adresser à
10 déc—6 DIDION, courtier.

BUREAU de la Compagnie du Chemin à Coulisse de la Nlle. Orléans et Nashville. 20 novembre 1838. Traites sur New-York, à vendre en sommes et à des dates convenables aux acheteurs.
JAMES H. CALDWELL,
1 déc—1m Président

RECU par les derniers arrivages, et à vendre à la librairie de Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne.

Un grand assortiment de livres d'éducation et de littérature.

Livres de prières et de piété, reliure ordinaire, et un superbe assortiment de reliures riches pour étrennes.

Editions illustrées des saints évangiles, de l'imitation de Jésus Christ et de quelques auteurs classiques.

Editions dites compactes et demi-compactes des auteurs contemporains.

Articles de dessin, boites de peintures fines, pastels, cadres et ivoires à miniatures, pinceaux, crayons, &c.

Papier français de qualité supérieure, à lettres, à calquer, Joseph et à musique.

Etuis de mathématique, portefeuilles, souvenirs, &c.

Le sieur Lelièvre vient d'augmenter son cabinet de lecture d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux.

Il tient constamment un assortiment de graines de jardinage, garanties fraîches. 26 nov—3p

VINS—20 quarts, et demi quarts barriques vin de madère; 100 caisses sherry pale et brun, de 1 douzaine chaque, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
18 déc 63, rue Gravier.

ARGENT de la banque de la rivière du Mississipi, $6000 portant un intérêt à vendre par
ROBINSON & Co.
18 dec No 45, rue du Camp

EAU-DE-VIE DE POMMES—12 barils, vieille qualité, à vendre par
CARMAN & McMAHON,
17 déc 41 et 43, rue Poydras.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 7 Décembre 1838.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, dimanche 23 décembre à 10 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire du 23 décembre 1814.

Une distribution de cartouches et de gargousses sera faite sur la Place d'Armes.

Les commandans de compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et giberne.

Le major commandant l'artillerie fera tirer un salut de 26 coups de canon à la pointe du jour.

Le capitaine de la compagnie des Jaegers se rendra une heure avant la revue, sur la Place d'Armes avec sa compagnie pour fermer la grille et garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion.

Le major-général Gaines de l'armée des Etats-Unis a annoncé que son intention est de passer la Légion en revue.
14 déc D. AUGUSTIN, Aide-de-Camp.

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!
Revue de Legion.

Les deux Compagnies prendront les armes Dimanche prochain, 23 du courant, à 9 heures précises du matin, et se réuniront au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, tenue d'hiver, sans havresac, gants jaunes, et bretelle rouge au fusil.
Par ordre du Capitaine,
17 dec ANT. DUBUC, Sergent-major.

VOLTIGEURS D'ORLEANS—Attention!!!—Revue de Legion.—La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 courant, à neuf heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Equipement complet, tenue d'hiver, sans havre-sac, gants jaunes et bretelle rouge au fusil.
Par ordre du capitaine.
19 dec E. BRELET, sergent-major.

CAZADORES DE ORLEANS—Atencion.—La compañia se reunira el domingo 23 del corriente a las 9 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para una revista de la legion, y celebrar el aniversario del 23 de diciembre del año 1814. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad: la reunion en el parage acostumbrado.
De orden del capitan,
FCO. A. GARCIA,
13 dec Sargento primero.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO—La compañia tomará las armas el domingo, 23 del corriente, a las 9 en punto de la mañana, armamento completo, casaca y pantalon de paño, para una revista de obligacion, la reunion en el parage acostumbrado.
De orden del capitan.
20 dec FCO. SOLER Sergt. 1ro.

JAEGER ACHTUNG—Die mitglieder der compagnie sind aufge ordert sich nächsten sonntag den 23 del. morgens halb nach 8 uhr precis in voller uniform und wirt torniester auf dem versamlungs zimmer einzufinder Auf befehl des capitains.
18 dec J. C. WAGNER, Ober-jaeger.

LANCIERS D'ORLEANS.—Ordre de service. LA compagnie se réunira à cheval, Dimanche prochain 23 du courant, à 8 heures du matin, en grande tenue d'hiver avec armes, accoutrement et harnachement complet.

L'appel sera fait une demi heure après, d'après nos règlements. Lieu de rassemblement, sur la place ordinaire de St. Antoine.

On espère que les membres seront ponctuels à l'heure et en bonne tenue.
Par ordre du capitaine Mondelli.
19 dec L. POMAREDE, M. L. Chef.

CAVALERIE D'ORLEANS 1814 et 15—La compagnie montera à cheval, dimanche prochain, le 23 décembre courant, à 8 heures précises du matin, en uniforme d'hiver, équipement complet et se réunira sur la place du cirque. Par ordre du capitaine.
J. CUVILLIER,
19 nov—3 Marechal des logis chef.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS—Vous montrez à cheval, dimanche, prochain, 23 du courant, à neuf heures précises du matin, lieu ordinaire du rendez-vous. Par ordre du capitaine.
E. PLANCHARD,
18 dec Marechal des logis chef.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.—A une assemblée des directeurs, tenue le 3 du courant, il a été résolu que les actionnaires sont invités à payer 10 piastres par action le 1 janvier prochain courant.

Résolu que pour faciliter aux actionnaires le paiement de leurs souscriptions, et pour accélérer les travaux de la compagnie, les actionnaires seront autorisés à donner leurs billets pour le montant total de leurs actions à l'ordre du président de la compagnie, datés du 1 décembre 1838, et payables à 6, 12, 18 et 24 mois [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 4 décembre 1838.
Par ordre de la direction.
5 dec—3t 1ps WM. FURST, secrétaire.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.—AVIS.—A dater du 1er décembre prochain, un char extra pour le soir partira du hangard, rue Poydras, pour Lafayette et les lieux intermédiaires, tous les soirs à 11 heures. Prix des billets 37 1/2 cents ou $35 pour le cent.
29 nov JOHN HAMPSON, chef ingénieur.

EGARES OU PERDUS.—Un billet de la somme de deux mille huit cents piastres daté du vingt-six avril mil huit cent trente-sept, payable à deux ans de date, souscrit par veuve Picnod, à l'ordre de Messrs. Platet frères, et endossé par eux. Le paiement de ce billet a été arrêté, et le public est prévenu de ne pas le négocier parce qu'il fait partie des biens délaissés par feu sieur Devenport, et à ce compte doit être inventorié.

2o. Un billet de la somme de quatre mille cinq cent dix sept piastres cinquante cents, daté du vingt et un juillet mil huit cent trente six, souscrit par Mr. François Hypolite Pettpain, à l'ordre de Mr. P. J. Tricou, qui l'a endossé, payable à trois ans de date et par conséquent échéant le vingt et un juillet mil huit cent trente-neuf. Ce billet a été payé par anticipation, l'hypothèque qui en assurait le paiement annulée, s'est suspendu lui n'est d'aucune valeur.

Les renseignemens qui pourraient être fournis sur lesdits billets seront reçus avec reconnaissance No. 47, rue St. Louis. 13 dec—10t 3ps

AVIS.—La société médicale de la Nouvelle-Orléans, pensant que la publication des observations et des mémoires qui lui sont soumis pourrait avoir un haut degré d'utilité, a résolu de faire imprimer, sous le titre de Journal de la Société Médicale de la Nouvelle Orléans, un recueil qui paraîtra tous les trois mois dans le format in octavo.

Tout travail ayant trait aux sciences dites médicales, et qui présentera quelque intérêt, trouvera place dans ce journal qui ne publiera rien qui n'ait été au préalable soumis par une personne étrangère à la société. Un comité nommé par elle surveillera avec soin cette publication.

Elle espère que tous ceux qui prennent une part quelconque aux progrès de la science, souscriront à cet abonnement. Son but étant d'être utile et non spéculer, elle a porté le prix de l'abonnement, pour une année, à la somme de quatre piastres, payables d'avance chez son trésorier, Mr. Grandchamps, pharmacien, encoignure des rues Royale et St. Louis.

Le 1er No. du Journal paraîtra le 1er janvier prochain. Le secrétaire général,
5 dec—10 SABIN MARTIN.

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co, rue Toulouse, No. 27.
120 Sacs Café vert de la Havane (nouvelle récolte)
200 do do vieux do;
150 Caisses Sucre blanc do;
50 do Sucre brun do;
150 Milliers Cigarres de la Havane assortis, Regalia, Cañones, Trabucos, Cazadores, Bayonetas et autres petits formats;
200 Balles Tabac en feuille, bonne qualité;
20 Barils Eau-de-Vie espagnole;
14 Pipes Vin Catalan;
20 Barriques Vin Catalan;
20 Barils Amandes [esperanza];
2 Caisses Bouquets en Coquillage;
150 Livres Safran espagnol;
100 Caisses Citrons;
5 Barils Millet;
10000 Sangsues. 14 dec

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Meridian:
100 barriques vin Montferrand,
70 barrils vin blanc, graves,
20 briques vin vieux, medoc,
1000 caisses vin St. Estèphe,
155 do. vin vieux barsac,
87 barrils vinaigre,
6 demi pipes eau de vie fine champagne,
700 paniers anisette fine et surfine,
20 caisses prunes à l'eau-de-vie,
23 do cerises do,
50 do liqueurs assorties,
25 do fruits assortis à l'eau-de-vie,
12 do liqueurs en cruchons dorés,
8 do conserves alimentaires,
3 jarres saucissons,
100 boites prunes,
10 barils haricots de Soisson,
4000 sangsues.
J. T. LAGUERENNE & Co.
11 déc 9, rue Toulouse.

MARCHANDISES FRAICHES, Françaises—James B. Hullin, No. 91, rue du Canal, au premier, viennent de recevoir et vont maintenant à exposer un joli choix de superbes marchandises françaises et d'articles de modes, assortis, consistant en partie de Mousselines de laine, Poult-de-soie à dessins riches, Satins, &c.; Gros d'Afrique uni et Reps; cols brodés, bonnets, mouchoirs et tabliers, shawls cachemire, velours et satin, mantilles, écharpes et une variété d'autres articles, qu'ils vendront à bon marché pour être une consignation. 13 déc

AVIS.—Les personnes à qui il peut être dû par la succession de T. Mossy Jeune, sont prévenues de faire connaître leur titre au soussigné, et ceux qui doivent, voudront payer entre ses mains.
13 dec—3 en 30j T. MOSSY.

EN débarquement de la barque Jeune Edouard, de Marseilles, et à vendre par les soussignés:
100 caisses liqueurs fines assorties,
50 do do superfines do,
20 do Curaçao en cruchons,
10 do Eau verte stomachique,
20 do Maraschino,
20 do Extrait d'absynthe,
5 do Alkermès de Florence,
5 do Elixir de Garus en paubans,
10 do Liqueurs en paubans en procelaine richement dorés.
20 do Eau de fleurs d'orange,
50 douzaines eau de Cologne,
50 caisses capres,
600 macarones aux. GOURDAIN & BENIT,
15 dec 13, rue Conti.

CLOUX—240 barriques de grandeurs assorties, en magasin et à vendre par
19 déc JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

VINAIGRE—12 tierçons et 6 barils vinaigre de cidre, en magasin et à vendre par
19 d'c JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

FARINE—500 barils farine, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
19 dec 14, rue Poydras.

POMMES DE TERRE—100 barils, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
19 dec 14, rue Poydras.

GRAISSE—400 frequins graisse en tranches, en magasin et à vendre par
19 dec JOSEPH LANDIS & Co. 14, Poydras.

LA Banque du Commerce tire des cheques à vue, sur New-York, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
19 dec G. O. HALL, caissier.

HUILE DE BALEINE—30 pipes huile de baleine; 5000 gallons do de l'automne; 3000 do d'hyver purifiée; 300 barils do brune, pour tanneur, article supérieur, en magasin et à vendre par
19 dec GEO. E. COOLIDGE, 56, rue Gravier.

POMMES DE TERRE—30 barils en bon ordre, en magasin et à vendre par
19 dec GEO. E. COOLIDGE, 56, rue Gravier.

MERINOS—5 caisses merinos d'une qualité supérieure, à vendre par
15 dec J. F. VLES & Co. 44, Chartres.

RUBANS DE SOIE—Satin de No. 1 à 22 et taffetas de No. 1 à 22, à vendre par
15 dec J. F. VLES & Co. 44, rue Chartres.

RECU de Bordeaux par le navire Meridian, maintenant en déchargement, 300 caisses vin St. Estephe, qualité supérieure, à vendre sur la Levée à prix modéré, par LOREILHE & VALETON,
15 dec 33, rue Royale.

VOITURES—H. Beach & Co. offrent à vendre en débarquement et en magasin, un nouvel envoi de barouches, cabriolets &c. de toutes descriptions, qu'ils offrent à vendre à leur dépôt, Nos. 46 & 48, rue Royale. 16 dec

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION BERANGER.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le samedi, cinq janvier 1839, à midi, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Denis René St Béranger, les propriétés ci après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou St. Jean, entre les rues Tremé et Plauché, à droite en allant au dit Bayou, mesurant environ 41 pieds de face, sur environ 150 pieds de profondeur entre deux lignes rétrécissant la dite profondeur, ensemble avec les bâtisses en mauvais état qui y sont construites.

2o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 8, de l'ilet no. 108, suivant un plan particulier fait par L. Surgi, architecte, le 2 novembre 1837, et déposé en l'étude du Sr. L. T. Caire, notaire, mesurant le dit lot de terre au pieds français 30 pieds de face à la Promenade des Champs Elysées, entre les rues Magistrats et de la Loi, sur 90 pieds de profondeur.

3o. Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les nos 6, 7, 8 et 9, de l'ilet no. 200, au plan dressé le 9 septembre 1837, par L. Surgi, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire, sous le no. 27 au livre des plans; les dits terrains ayant chacun mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Chasseurs, sur 104 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, le no. 9, formant encoignure aux rues des Chasseurs et de la Vertu.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant L. T. Caire, notaire public. 3 déc

SUCCESSION de feu William Carlisle—Vente par le Régistre des Testamens.—Le lundi, 31 décembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 novembre 1838, il sera offert en vente publique, à l'encan à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, une esclave nommée Caroline, âgée d'environ vingt huit ans cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions: six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS,
22 nov Régistre des Testamens.

SUCCESSION de feu Peter Callahan.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le samedi, cinq janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, pour compte de la susdite succession, une esclave, nommée MARY, blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison. Conditions: comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 déc Régistre des Testamens.

SUCCESSION de feue dame Elizabeth Moutonnier, décédée veuve de Charles Milon—Vente par le Régistre des Testamens—Le samedi 22 décembre 1838, à midi, en vertu d'un jugement de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 8 et signé le 13 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession.

Une négresse créole esclave, nommée ALINE, âgée d'environ vingt cinq ans; sachant un peu de tout.

Conditions—$300 comptant, et le reste à six mois de crédit en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur la susdite esclave jusqu'à parfait paiement. W. F.C. DUPLESSIS,
20 nov Régistre des Testamens.

SUCCESSION SHARP.—Vente par le Régistre des Testamens.—Le samedi, vingt-deux décembre 1838, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 3 et signé le 9 novembre 1838, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à la folle enchère de Louis Joseph Pilié, et pour compte de la succession de feu Nicholas Sharp, une négresse esclave nommée NANCY, âgée d'environ trente ans.

Et à même jour et à la même heure, sur les mêmes lieux, en vertu d'un ordre de vente antérieur rendu par ladite Cour des Preuves, le 29 août 1838, il sera offert en vente, pour compte de la susdite succession de feu Nicholas Sharp, une négresse esclave nommée ELIZA, d'environ trente-cinq ans.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur ladite esclave jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Régistre des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Horatio Davis, not. pub. 20 nov

SUCCESSION DE FEU EULALIE URANIE MOORE, décédée femme Emmanuel Dalcour.—Vente par le Register des Testamens.—Le jeudi, dix janvier 1839, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, l'esclave suivant:

HELENE alias HARRIET, mulâtresse américaine, domestique de maison, attaquée d'un mal de oreille périodique.

Conditions: Un tiers comptant, et le reste à six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur ladite esclave jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant Théodore Seghers, notaire public. 7 dec.

SUCCESSION de J. P. F. D. Livaudais—Vente par le Register des Testaments—Lundi le sept janvier 1839, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nelle. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 novembre 1838, rendu dans l'affaire pour un partage intitulé P. E. Layet, contre les héritiers de S F E D. Livaudais, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de F. E. D. Livaudais et afin d'opérer un partage entre les héritiers, la propriété ci-après décrite:

Un morceau de terre dans la paroisse inférieure de Lafourche dans l'endroit appelé la vacherie Dugue Livaudais, ledit morceau de terre étant l'espace réservé pour le canal de navigation établi entre le lac Ouachas et le Bayou Lafourche, lequel morceau de terre mesure trois cents pieds de largeur dans la prairie et cent quatre vingt pieds ou un arpent de largeur dans les terres cultivables...; aux terres de Mme. Field et borné dans la partie du Nord par les terres récemment acquises par M. François M. Lenain Layet et dans la partie Sud par les terres appartenant au sieur Du Blanc, tel au surplus que le tout est figuré sur le plan dressé par Bourgerol arpenteur le vingt-cinq août 1838. Sur lequel plan le dit espace ou morceau de terre est marqué "Réservé par la compagnie de navigation."

Conditions Comptant.
Acte de vente pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
W. F. C. DUPLESSIS,
1 dec Register des Testaments.

COUR DES PREUVES—Succession de Dame Isabella Wilhamson Peirce, épouse décédée de Richard Brenan, vente par le Register des Testaments—Le mercredi, seize janvier 1838, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la N.-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la communauté qui a existé entre Richard Brenan, et son épouse défunte Isabella Wilhamson Pierce, les propriétés et esclaves ci-après décrits, savoir:

BIENS-FONDS.

1o. Un terrain situé au faubourg Saulet de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Nayades, Clio, du Prytanée et Calliope, et désigné par le No. un sur un certain plan fait par Chs. F. Zimpel, député arpenteur-général, en date du 8 avril 1835, et déposé en l'étude du sieur William Christy, not. pub. le dit terrain mesure vingt-six pieds sept pouces, cinq lignes de face à la dite rue des Nayades, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue Calliope (le dit terrain est un terrain d'encoignure et forme l'une des encoignures des rues des Nayades et Calliope.)

2o. Deux terrains situés au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson en cet Etat, dans l'ilet compris entre les rues Ste.-Marie, des Ursulines ou Ste. Ursule, Félicité et Tainturier, désignés sous les numéros, trois et quatre d'un plan dressé par John Schreiber, ingénieur, en mars 1836, et annexé à un acte de vente de Maurice Cannon à James C. Wilson, passé le 12 janvier 1837, pardevant le sieur Jules Mossy, not. pub., le dit No. trois, formant encoignure aux rues Ste.Marie et Tainturier, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces, cinq lignes de face à la rue Ste.-Marie et trente-deux pieds dans le fond, sur une profondeur de cent vingt neuf pieds un pouce trois lignes face à la rue Tainturer, et de cent vingt-huit pieds, cinq pouces, six lignes sur la ligne du lot No. quatre; et le dit No. quatre, attenant au dit lot No. Trois, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste.-Marie, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds cinq pouces six lignes sur la ligne du dit lot No. trois, et de cent vingt-sept pieds dix pouces deux lignes sur la ligne du lot No. cinq, et trente-deux pieds dans le fond; le tout mesure anglaise; ensemble toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

ESCLAVES.

Une négresse nommée Charlotte, âgée d'environ vingt-deux ans, avec son enfant d'environ trois ans.

Conditions—Les biens fonds à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, et les esclaves à quatre mois; le tout en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les dits biens-fonds et esclaves jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Christy, not. pub. 13 dec

SUCCESSION de feu James Clark Wilson—Vente par le Register des Testamens—Le mardi, quinze janvier 1839, à midi, en vertu d'un jugement de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 5 décembre 1838, au procès No. 1231, intitulé "F. Verloin Degruy, vs. l'exécutrice testamentaire de James Clark Wilson;" le dit jugement signé le 10 décembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les propriétés foncières ci-après décrites, dépendant de la susdite succession, savoir:

Quatre lots de terre, situés au faubourg Saulet de cette ville, désignés sous les numéros onze, douze, treize et quatorze, dans l'ilet compris entre les rues Hercule, Clio, Calliope et Grand, conformément au plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 4 mai 1833, et déposé en l'étude de Felix de Armas, notaire public, en cette ville; le lot No. onze, formant encoignure aux rues Grand et Calliope, et mesurant 32 pieds de face à la dite rue Grand sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur et face à la dite rue Calliope; le lot No. douze, attenant au précédent, et ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No. treize ayant 32 pieds de face à la rue Grand sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur; et le lot No. quatorze ayant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la dite rue Grand, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, le tout mesure anglaise.

Conditions Un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du demandeur au susdit procès, et assurés par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite jusqu'à parfait paiement; les dits billets, s'ils ne sont ponctuellement payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, sans pour cela accorder à l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
Rég. des testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant David L. McCoy, not. pub. 14 dec

MEDECINES FRAICHES.—Les soussignés reçoivent leur approvisionnement d'hiver, de drogues et de médecines, parfumeries, peintures, brosses, etc. etc., qu'ils offrent à vendre aux apothicaires de la ville et des campagnes, en gros et en détail.
JARVIS & ANDREWS,
17 dec Coin Commune et Tchoupitoulas.

PARFUMERIE.—Un approvisionnement d'eau de Cologne, allemande et américaine; eau de Lavande, Floride, etc, eau de fleurs d'orangers; extrait de rose, extrait de Lavande aux mille fleurs, huile d'ours, huile de macassar, huile végétale de Wand, baume de Columbia, [illegible] aux cheveux, pommade ... savons de Naples, à barbe, ... [illegible] Castille, Windsor et au ..., crême froide, crême d'amandes, crême ..., Pâtes, poudre à toilette, ... poudre ..., etc, etc., venant d'être reçus et à vendre en gros et en détail, par POLLARD & GREEN,
17 dec rue de Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
[illegible] à l'encan.

IL sera vendu samedi, 22 du courant, à 4 heures du soir, au No. 84, rue Dumaine, près la Levée.

LES MEUBLES DE LADITE MAISON. Consistant en sofas d'acajou, chaises, armoires, bois de lits, vases, pendules, glaces, tables, tableaux et autres articles. 19 dec—4

PAR DORIOCOURT & DIDION.

SAMEDI prochain, 29 décembre courant, à la Bourse de Cité, à midi, il sera vendu une jolie maison toute neuve, briquetée entre poteaux, située rue Robertson, entre St-Philippe et Ursulines, bâtie sur un terrain de 33 pieds français de face à la rue Robertson, sur 120 pieds de profondeur; cette maison est composée de six appartemens au rez-de-chaussée, et quatre sous le comble, cuisine en madriers de chaîne, puits et latrines en briques.

Plusieurs lauriers et manguiers.

Conditions à la vente. Pour achat à l'amiable, s'adresser à DIDION, courtier, passage de la Bourse. Les actes de vente devant Mr. Cuvillier, notaire, aux frais des acquéreurs. 19 dec—4

PAR GUINAULT & DELASSUS.
Rue St-Louis, No. 19.

IL sera vendu le samedi, 29 décembre 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, à la folle-enchère, et pour le compte et risque de Mr. J. Fairland, adjudicataire pour le compte de Mr. E. W. Fobrman, que n'a pas rempli les conditions de la vente publique qui lui a été faite le 3 novembre dernier,

La négresse FANNY, âgée d'environ 30 ans, depuis son enfance dans le pays, avec ses deux enfans, Lisa, âgée d'environ 7 ans, et Rosa, de 4 ans.—Fanny est excellente blanchisseuse et repasseuse, cuisinière et bonne domestique de maison, garantie des vices et maladies prévus par la loi.—Le vendeur croit devoir déclarer que l'esclave Fanny s'est absentée une fois.

Conditions: Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets datés du 3 novembre 1838, endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 19 dec—4t19,22,26,29

VENTE DE SYNDIC,
Bureau No. 19, rue St-Louis.
Etat de la Louisiane.—Cour du premier District Judiciaire.—No. 16,632.

PAR GUINAULT & DELASSUS.

IL sera vendu vendredi, 28 décembre 1838, à onze heures précises du matin, à leur magasin d'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, en date du 1er, décembre 1838, et sous la direction du syndic, les articles suivans, abandonnés par J. C. Lavigne à ses créanciers, savoir:

90 paniers Chablis,
13 caisses marasquino di Zara, par 25 flacons,
33 paniers Bourgogne,
1 baril via Madère,
11 paniers guinolet, etc., etc.

Conditions: au-dessous de $200, comptant; audessus de $200 à $400, deux mois, et au-dessus de $400, quatre mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic.

Aussi le même jour, pour clore un compte:
54 caisses vin de Bourgogne assortis, 1ère. qualité,
100 do do d'Espagne (Xérès) do
40 do vin de Bourgogne mousseux.
Conditions au moment de la vente. 18 dec—10

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Faillite de Nelson Fouché.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, il sera vendu samedi, 29 du mois de décembre prochain, à midi précis, à la Bourse de St. Louis, sous la direction du syndic de la susdite faillite, les propriétés suivantes:

ESCLAVES.

1o. Polydore, nègre âgé d'environ 45 ans, atteint de dissenterie.

Conditions—6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction.

2o. Nanette, créole, âgée d'environ 40 ans, domestique de maison et cuisinière, et

3o. Jane, âgée d'environ 45 ans.

Conditions—Pour Nanette et Jane, moitié comptant, et moitié à six mois en billet endossé à satisfaction. Ces esclaves sont depuis plus de 10 ans dans le pays, et sont pleinement garanties.

PROPRIETES FONCIERES.

1o. Quatre lots dans l'ilet no. 113, du nouveau faubourg Marigny mesurant chacun, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, mesure anglaise, à la rue St. Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 11 lignes de profondeur, s'étendant entre les rues de la Loi et de l'Espérance.

2o. Sept Lots dans l'ilet no. 100, du même faubourg, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, à la rue des Champs Elysées, mesure anglaise, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur sur l'encoignure de la rue des Magistrats.

Deux autres lots, mesurant la même façade, à la rue des Champs Elysées, et une profondeur sur l'encoignure de la rue de la Loi. Le no 1 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes, à la rue des Magistrats sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 1 ligne, entre les rues des Champs Elysées et Français, mesure anglaise.

Un lot dans l'ilet no. 99, même faubourg, mesure 00 pieds de face à la rue de l'Union, sur une profondeur de 120 pieds sur l'encoignure de la rue de la Vertu, mesure anglaise.

3o. Un ilet de terre, dans le faubourg Franklin, no. 169, entre les rues Célestine, Peintres, Josephine et des Arts, et contenant 30 lots, et mesurant 308 pieds ou 320 pieds, mesure anglaise.

4o. Deux ilets de terre, dans le même faubourg, nos. 201 et 222, mesurant même mesure que le no. 150, contient 30 lots. Ils sont compris entre, les rues des Chasseurs et des Chevreuils, et séparés par la rue des Magistrats.

5o. Un lot de terre, même faubourg, no. 183, entre la place Constitution, la promenade Franklin, et la rue des Peintres et de la Loi. Cet ilet contient 20 lots de 27 pieds de face, sur 79 pieds 10 pouces 11 lignes de profondeur, mesure anglaise.

6o. Six lots dans l'ilet no. 203, du même faubourg, trois d'entr'eux mesurent 34 pieds 11 pouces 4 lignes sur la place Constitution; 3 autres, mesurent 34 pieds 10 pouces 4 lignes à la rue de la Loi, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces 11 lignes sur la rue de Franklin, mesure anglaise.

7o. Trois lots dans l'ilet no. 220, du même faubourg, et mesurant chacun, 20 pieds 10 pouces 7 lignes sur la promenade des Floriaux, sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 3 lignes entre les rues des Chasseurs et des Chevreuils, mesure anglaise.

8o. Cinq lots no. 209, du même faubourg, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, à la rue des Chasseurs, sur une profondeur de 140 pieds 10 pouces 2 lignes à 1 80 pieds de l'encoignure de la rue des Magistrats, mesure anglaise.

9o. Quatre lots, dans l'ilet no. 43, du faubourg Jackson, situé après les terres du Rail Road, et compris entre les rues Murat, Conti, Bienville et Alexandre, mesurant chacun 42 pieds 6 pouces, sur une profondeur de 112 pieds, mesure anglaise.

TERMES ET CONDITIONS.

Tous les lots ci-dessus, ainsi que les esclaves seront vendus [illegible] au crédit, en billets endossés à satisfaction. Seront exceptés les quatre lots, dans l'ilet no. 113, du faubourg Marigny, qui seront vendus comptant jusqu'à la somme de $300, et le reste à après le crédit ci-dessus, et les cinq lots dans l'ilet 209, du faubourg Franklin, seront vendus pour comptant jusqu'à la somme de $100, le reste d'après le crédit ci-dessus.

Tous les billets qui seront fournis pour les esclaves et les terres, seront garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et porteront un intérêt de 10 pour cent, en cas de non paiement, et si les conditions de l'adjudication ne sont pas remplies dans le cours de dix jours, les propriétés seront revendues aux risques de l'acheteur, après trois publications dans quinze jours et l'acquéreur sera de plus responsable de la différence et du dommage. 20 nov—27

N. B.—Les actes de vente pardevant V. Foulon, notaire public, excepté les ventes du faubourg Franklin, qui seront pardevant T. Seghers, not. pub.

PAR DORIOCOURT & DIDION.

Charles Joublanc, h. c. l., contre ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 octobre 1838, il sera vendu, le 26 décembre prochain, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale, le nègre LOUCK, âgé d'environ 30 ans, abandonné par Ch. Joublanc à ses créanciers.

Conditions: comptant.

L'acte de vente chez V. Foulon, aux frais de l'acquéreur. 24 nov—5,9m

La municipalité No. 2 contre un terrain situé au-dessus de l'encoignure Nord Ouest des rues Magasins et Estelle—propriétaire inconnu.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Thomas N. Morgan, juge conseiller de la cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 19 janvier 1839, à une heure P. M, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier. Un lot de terre mesurant 30 pieds 4 lignes de face à la rue des Magasins, quarante et un pieds 3 pouces de face à la rue Estelle, ... [illegible] l'on dit appartenir à Madame Rivera.

Conditions comptant.
24 oct 3pm B BEAUREGARD, marshal

La municipalité No. 2, contre un terrain situé sur le côté Est de la rue St Pierre entre les rues Girod et le débarquement de la rue Julie—propriétaire inconnu.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Th. N. Morgan, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 29 janvier 1839, à une heure P. M, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier. Un terrain mesurant 23 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue St. Pierre, 120 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Girod, 100 pieds 1 pouce de profondeur vers la ligne du faubourg Ste. Marie, 37 pieds 10 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue St. Pierre, de là 41 pieds 20 pieds 10 pouces en profondeur et 41 pieds 6 pouces de face sur la ligne du fond, ledit lot est limitrophe au terrain appartenant à M. Laforcet.

Conditions comptant.
24 oct 3pm B. BEAUREGARD, marshal

J. Hall & A. B. Bein contre le steamer Envoy.

DANS la Cour de District des Etats Unis, district oriental de la Louisiane, No. 4261.

En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé dans le procès susdit, j'exposerai en vente publique, le 31 décembre à la Bourse de Cité, rue Saint Louis, à midi et demi, le bateau à vapeur Envoy, ses agrès et apparaux tel qu'il se trouve échoué à environ 25 milles au dessus de la ville.

Conditions: Comptant.

Bureau du marshall, Nlle. Orléans, 19 déc. 1838.
JOHN H. HOLLAND,
15 déc marshall des Etats Unis.

CORNICHONS ASSORTIS en gallons et demi gallons, et en débarquement de la barque Valhalla, de Boston. De plus en magasin, Sauce de Ketchup, à vendre par H. C. GILDEMEESTER,
15 déc 45, rue Bienville.

BEURRE de l'Ouest, 30 frequins beurre de l'Ouest frais à vendre chez
15 dec L. G. SASSINOT.

CIGARES—100,000 Cigarres de la Havane, à vendre chez
15 dec L. G. SASSINOT.

LES soussignés offrent à vendre à des prix raisonnables, les marchandises suivantes à bord du navire Medford, de Liverpool,
50 barils excellentes étoupes,
10 caisses excellentes feuilles de tôle, à doublage, pour couverture de maison et chaudronniers.
5 balles couvertures de 3 points,
3300 ardoises de comtesse, et 96,700 de vicomtesse,
1000 balles beau foin, s'adresser à
S HEATH & Co.
15 dec 95, rue du Camp

EN débarquement et à vendre par le soussigné;
150 Barriques Vin Rouge St-Estèphe et Talence;
50 Demi Barriques do;
30 do do Vin Blanc Sauterne;
20 Tierçons Vinaigre;
800 Caisses Vin Rouge;
80 Caisses Fruits à l'Eau-de-Vie;
3000 Boites Sardines.
19 dec A. St.-GEORGES.

TRAITES sur Baltimore et New-York, à vendre par LAURENT MILLAUDON,
19 dec 140, rue Bourbon.

SAVON brun—300 caisses savon brun No. 1 en magasin et à vendre par
WM. C. TOMKINS & Co.
19 dec No. 19, rue de la Commune

BLANC de baleine—70 caisses blancs de baleine de New Bedford, Nos. 4, 5 et 6, recemment reçus et à vendre par W. C. TOMKINS & Co.
19 dec 91, rue de la Commune

VIN de Champagne—100 paniers champagne des marques de Lafayette, Castel et Herse, recemment reçus et à vendre par
W. C. TOMPKINS & Co.
19 dec 91, rue de la Commune

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Meridian,
6 milles chemises de couleur,
1 caisse cols brodés, mantelle &c,
2 caisses [illegible]
JOHN T. LAGUERENNE & Co.
14 dec 9, rue Toulouse.

G. R. STRINGER, Bureau de Change, rue du Canal, no. 50, Nouvelle Orléans, achète et vend des lettres de change, billets à ordres, [illegible] banques et autres, des billets de banque ... [illegible] à sonnables.

SACS en paille—54 balles [illegible] par
[illegible]

AVIS LEGAUX.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux qui cela peut concerner, salut:

Qu'il soit connu, que attendu que Nicolas Bertoli, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi, André D. Doriocourt, député Régister des Testamens dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio député greffier de la Cour des Preuves dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834.—Avis est par le présent donné à toutes ceux que cela peut concerner, qu'en vertu et en exécution d'un ordre de vente de la susdite Cour des Preuves, en date du vingt-trois octobre mil-huit-cent-trente-huit, rendu dans l'affaire de la succession de feu Charles Cartey, à la demande de William Harrison Martin, exécuteur testamentaire du défunt, et aussi du consentement du Sr. R. Rousseau, avocat nommé pour représenter les héritiers absens dudit défunt, la propriété foncière ci-après décrite fut, le vingt-huit novembre mil huit cent trente huit, offerte en vente publique à l'encan, pour compte de ladite succession de feu Charles Cartey, par le ministère de André D. Doriocourt, député Régister des Testamens dans et pour ladite paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et fut par lui adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur comme suit, savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire—Un emplacement, formant l'encoignure des rues Girod et du Cirque, au faubourg Ste. Marie de cette ville, composé de deux lots de terre que le défunt a acquis de Dominique François Burthe, par acte au rapport de Félix de Armas, notaire, en date du quatorze janvier 1835, le premier desdits lots de terre désigné sous le numéro un, a, mesure anglaise, vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Girod sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue du Cirque, le second lot désigné sous le numéro Deux, a vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Girod, sur cent dix pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; adjugé à Nicolas Bertoli, pour le prix de cinq mille sept cents piastres... $5,700—Conditions: moitié comptant et l'autre moitié à un an de crédit, en billets divisés par coupons à la convenance de l'exécuteur testamentaire du défunt, avec hypothèque spéciale sur la susdite propriété jusqu'à parfait paiement; les billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils n'étaient pas payés ponctuellement à leur échéance respective, sans pour cela accorder à l'acquéreur ou propriétaire dudit emplacement le droit d'en retarder le paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers, publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le [L.S.] sceau de ladite Cour des Preuves, ce 13 jour du mois de décembre A. D. 1838.
A. D. DORIOCOURT,
13 déc Dép. Régister des Testamens

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu que Antoine Aubin Laforet, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, où ladite vente fut enregistrée le douzième jour de mai de l'année 1837, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif sus-dit, le 26ème jour d'avril de l'année 1837, en vertu d'un décret de cette Cour, du 23ème jour de janvier de l'année 1836, dans l'affaire d'Antoine A. Laforet vs. André Clertau, No. 12,036 du docket de cette Cour, à laquelle vente Antoine Aubin Laforet s'est rendu acquéreur pour le prix $630 comptant.

Description de la propriété d'après le transfert [du shérif], savoir:

La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Carondelet, entre les rues Girod et Hévia. Ledit lot de terre mesurant, en pieds français, vingt-cinq pieds de face à la rue Carondelet, sur quatre pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Laurent, et de l'autre par celle de Mr. Lewis, ensemble la maison qui s'y trouve No. 191, et les dépendances.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce vingt troisième jour de mai, A. D. 1838.
THEO. LEWIS, dép. greffier
5 déc—3 en 30j.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Adam Kindelan.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Edward Duplessis, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au compte et ledit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
14 déc Régistre des Testamens.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Baudot a transporté son domicile, rue de la Douane, no. 179, entre Bourgogne et Rampart. Il a conservé un office chez M. Delorme, pharmacien, encoignure Bourbon et Dumaine, où on peut le demander.
13 dec—tf

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR, OFFERTES EN VENTES PRIVEES—Le soussigné devant, au mois de mai prochain, partir de l'Etat, pour quelques temps, offre à vendre, aux propriétés dans l'ilet entre les rues Girod, Tchoupitoulas, la nouvelle rue de Lafayette, et la rue du Commerce, faubourg Ste Marie, situation la plus commerciale de la Nouvelle Orléans, savoir:

QUATRE MAISONS DE RESIDENCE, Nos. 114, 118, 122 et 126, rue Tchoupitoulas, maintenant louées à bail à raison de $1600, jusqu'au 1er. de novembre prochain. De plus, le magasin No. 126, même rue, et occupé par le propriétaire.

DEUX MAISONS DE RESIDENCE, avec magasins en bas, Nos. 26 et 28, rue Girod. La première est louée pour 1 année, à $1600, et l'autre à $1600.

SEPT MAGASINS, rue de la Commune, Nos. 53, 57, 59, 61, 63, 65 et 67, louée chacun $9800, on peut en obtenir $1000 à la saison prochaine.

Ces propriétés seront vendues à un crédit de 1, 2 et 3 ans, et à une juste estimation.
D. T. WALDEN,
18 dec—3 196, rue Tchoupitoulas.

CARMAN & McMAHON,
Marchands Commissionnaires.
Ont transporté leur Magasin aux Nos. 41 et 43, rue Poydras, Nouvelle Orléans. 17 dec.

RICKER, HADLEY DAVIS & CO.
Marchands Commissionnaires.
Agents de la Banque de l'Union du Mississippi,
No. 36, rue du Camp.
13 dec—6m Nlle Orléans.

AVIS D'ELECTION.—Les Electeurs du 2d. District de la 1ère Municipalité, sont prévenus que le Jeudi 27 décembre, l'élection d'un membre au jury de police pour ledit district, en remplacement de Mr. G. Knap, dont l'élection a été déclarée nulle, aura lieu chez Messrs. J. Lamothe, rue de Chartres, sous la présidence de Messrs. J. Lamothe, et J. B. Lasseghe, le dernière élection n'ayant pas eu lieu.

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi.
CHARLES MAURIAN,
17 dec Juge Président du Jury de Police.

UNE montre en argent, de l'Epine guillochée, montée sur rouës, à rubis, échappement à cylindre, les goupilles en or, marquée sur le dos P. T. P. a été volée le 13 courant, encoignure Félicité et Constance, faubourg Lacourse. Une récompense honnête sera donnée à celui qui pourra la faire trouver, ou faire connaître le voleur.
17 dec—3 P. THEODULE POSTILLE.

AVIS—Mr. George Merritt ayant résigné la place d'ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, M. John Hampson a été nommé à sa place, et c'est à lui que devront s'adresser toutes les personnes ayant des affaires ou désirant des informations à l'égard dudit chemin à coulisses, au bureau, rue Poydras.
Par ordre de la Direction.
19 nov JOHN NICHOLSON—Caissier.

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfants, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits matelots, pardessus, polonaises, à la polonaise, mantelets, gilets, chemises nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chaussettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits, et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, manteaux confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pellerines en mousseline et batiste brodées, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. DECAUX,
19 dec—6m rue Royale.

PIANO.—Un beau piano carré, en bois de rose, fait dans le dernier goût et à table d'harmonie plaquée, à vendre à bon marché, au No. 96, rue du Camp, près celle Poydras. 17 déc—6

NOURRICE A LOUER—Une négresse âgée d'environ trente ans; elle est saine, a des habitudes réglées et a de bonnes dispositions. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 dec—4

A VENDRE en magasin, par le soussigné;
400 Onces Sulfate de Quinine Pelletier,
200 Caisses Cerises à l'eau-de-vie, première choix;
500 Caisses Vin Rouge;
1 Caisse Linon français;
300 Caisses Liqueurs assorties;
50 Malles françaises;
200 Caisses Absinthe suisse;
100 Paniers Champagne, première qualité;
Parfumerie assortie;
Porcelaines de table,
1 caisse livre d'éducation, français.
G. WARTELLE,
17 dec—1m 151, rue St-Louis.

AVIS—Mr. Prosper Foy, la levée vis-à-vis de votre propriété en cette paroisse étant entièrement éboulée, il vous est ordonné, conformément à l'article 36 des règlements de police de cette paroisse, d'avoir à commencer les travaux d'une nouvelle levée dans les quinze jours de la première publication du présent avis, et faute par vous de compléter à la présente commission, les dits travaux seront adjugés au rabais, sur les lieux, à vos frais et dépens après quinze jours d'affiches au ledit paroisse à cet effet.
Paroisse St. Charles, le — décembre 1838.
17 dec—6 T. TREPAGNIER, syndic.

PORC—150 barils prime et mess inspecté, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
19 dec 26, Vieille Levée.

GRAISSE—150 barils et 50 barils, en débarquement du steamer Rhine, à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
18 dec 26, Vieille Levée.

LANGUES DE BOEUF—5 demi barils, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
18 dec 26, Vieille Levée.

BOEUF—50 barils [illegible]
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
18 dec 26, Vieille Levée.

A LOUER.

A LOUER—Un Magasin au rez-de-chaussée, situé dans l'Allée de la Bourse, entre les rues Ville et Conti. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 3 déc

A LOUER—Une de ces maisons agréables construits en briques, à deux étages, située rue Melicerte, entre les rues de l'Annonciation et Constance, avec une cour en face, cuisine en pierres plattes et briques, ayant une profondeur de 200 pieds, une écurie et hangard pour voiture, citernes, puits, &c. Pour les conditions s'adresser à
LAYET & MELUNG,
21 dec 47, rue du Commerce.

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Docteur John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à M. De Jahde, No 376, rue Royale. 19 nov

A LOUER—Un office dans la rue Gravier, encoignure de Bank Place, s'adresser à
13 nov H.C.CAMMACK & Co.

A LOUER—La maison de résidence, à trois étages, construite en brique, et deux cuisines à étages, situés rue des Remparts, No. 12, entre les rues du Canal et de la Douane. Pour les conditions, s'adresser à C. M. Jones, ou à G. R. Stringer, No. 50, rue du Canal. 10 nov

MARCHANDISES SECHES POUR LE MEXIQUE. Robes en mousseline unis et en couleur, nouveaux genres.
De do imprimées do
Mousselines en pièces, brodées couleurs.
De do de blanc;
Mouchoirs mousseline brodés, venant directement de la manufacture, et avec droits au Drawback, à vendre par BOURRY D'IVERNOIS,
6 déc No. 39, rue Chartres.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

Arrangemens pour les jours de la semaine.

De Carrollton.		De la Nlle. Orléans.	
Char à cheval à 4 h. A M.		Char à cheval à 5 h. A. M.	
Locomotive	6 " "	Locomotive	7 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " "
"	2 " P M	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7 " "
"	8 " "	"	9 " "

Après 10 heures, on peut obtenir un char, en payant dix piastres pour le trajet.

CHARS DE JACKSON ET DE LA RUE DE LA COURSE.

Ce char partira de la rue du Canal à 6 heures du matin et continuera le trajet toutes les heures; à sept heures et demie, ce char commencera à courir toutes les demi heures, et continuera toute la journée jusqu'à huit heures, de la rue du Canal, et à 6 heures et demi du soir au bout de la partie supérieure de la rue Jackson.

Les personnes qui seront conduites par la machine locomotive, devront se munir de billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent.

Le bureau de la Compagnie du dit chemin se trouve rue Poydras.
29 nov JOHN HAMPSON, ingénieur.

UN teneur de livres, en partie double, expérimenté, (30 ans est actuel) ayant une grande habitude des affaires commerciales et autres, désire être employé dans un comptoir, ou à une gestion, ou même à une surveillance de tout établissement quelconque. Il fournira tout les renseignemens qu'on pourra lui demander, et il s'offre à l'essai, sans rétribution, afin d'encourager les personnes qui voudront éviter la déception. S'adresser au bureau. 6 déc—

ENTREPOT DE SELLERIES
DE PHILADELPHIE,
No. 4, rue de la Vieille Levée.

JAMES MAGEE & Co. ont en mains, et reçoivent régulièrement de Philadelphie, additionnellement à leur approvisionnement des selles de goût, et fabriquées expressément pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des conditions raisonnables pour du comptant, ou billets endossés à satisfaction.

Leur assortiment consiste en partie, comme il est ci-dessous mentionné:

Selles espagnoles de formes variées,
Selles pour homme et femme, unies et piquées,
Brides, brides à mouture et à martingale,
Porte-manteaux, de en tapis et convenables pour le transport des médicamens,
Selles de demoiselles et d'enfans,
Harnais de voitures de toutes sortes,
Colliers, harnais et brides de toutes sortes,
Fouets de cabriolets et autres,
Malles doublées en fer, de divers genres,
Harnais et brides en cuir,
Brides de guenette en maroquin, en peau de mouton, en cuir de cochon et en peau de chèvre,
Etriers, éperons et boucles. Charrues de Carey. Tous ces articles peuvent être obtenus sur demande.
1er déc—6m

50,000 SANGSUES.—Reçues par les navires Ville de Paris et autres, des sangsues de premier choix, et de toutes grosseurs, à raison de $4, $8 et $5 cts, au dépôt, rue du Quartier, No. 26, entre Condé et la Levée. 14 nov—1an

LA collection des taxes de l'Etat pour la paroisse d'Orléans par le soussigné, expirera sous quelques jours, les comptes non payés seront remis pour collection. A. GUILLET,
24 nov—1m Collecteur enc. Ste. Anne et Condé.

COMPAGNIE DE BANQUE ET CHEMIN A COULISSES D'ATCHAFALAYA.
Nlle. Orléans, 1er. Décembre 1838.

LES actionnaires de cette institution voudront bien prendre avis que les versemens, d'après la cédule suivante, devront être payés, et ceux qui ont négligé de le faire au 1er. Novembre, paieront le montant avec les versements dûs ce jour:

Où $40 par action est déjà payée $5 par action devant être payés au 1er. Déc. 1838.
" $35 dito, $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
" $30 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $5 le 1er. Décembre 1838.
" $25 " $5 devront être payés le 1er. Nov. et $10 le 1er. Janvier 1839.
1er déc C. HARROD, caissier.

AVIS.
GEORGE BUCHANAN & Co.
Négocians Commissionnaires.
No. 66, rue du Camp.
1er déc—1m

AVIS.—Les soussignés ont formé ce jour une société pour les transactions générales de la commission, sous la raison de
GEORGE BUCHANAN & Co.
GEORGE BUCHANAN,
W. E. BUCHANAN.
1er déc 66, rue du Camp.

100 GROSSES BOUTEILLES A VIN—Devant arriver, et à vendre par
J. B. PREVOST,
3 déc—1m 86, rue du Camp.

2000 BOUCAUTS de sucre, sur habitations, à vendre par R. BRUGIER,
11 déc No. 9, rue St. Louis.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE—Des manufactures de Wiegand & Snowden. Reçu un petit envoi, à vendre par J. B. PREVOST,
3 dec—1m 86, rue du Camp.

A VENDRE par J. & L. Giraud, No. 79 Vieille Levée, 160 onces sulfate de quinine (marque française) Pelletier, Delondre et Levaillant. 1m

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ.—4 décembre 1838.—L'élection de neuf directeurs de cette institution, pour l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, lundi 7 janvier prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après-midi.
J. W. HOUSTON—Caissier

BANQUE DE CARROLLTON, Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1838.—L'élection annuelle des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu à la Maison de Banque, lundi 7 Janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures après-midi.
4 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances et tire le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans le malheur. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse pétillante que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvéniens, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chute des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croître aussi les cils et les favoris; empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du Baume d'Oldrige.

Lisez la Liste suivante:

Mr. Robert Wahon ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les remettait dans leur état naturel.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste.
Section St.-George, No 86, 3e rue Nord.
John P. Ingliss—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey,—101 Spruce st.
Hugh Macarty,—843 South 7th st.
John Gerd Sr.—183 Arch st.

Les hommes âgés et ceux qui périssent à porter perruque pourraient peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes mais pourtant, il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on saura que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pensylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P Ingliss, John S Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observez que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co., seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr. près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co. Magasin de Peignes et de Variétés, 75, rue de Chartres 2 fév—1an

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON

Francis A. Dickins, de la ville de Washington ayant résigné l'emploi qu'il occupait depuis plusieurs années dans les départemens de la guerre et de la trésorerie, a entrepris l'agence de toutes les réclamations devant le Congrès et autres branches du Gouvernement, en y incluant les commissaires des traités et les divers officiers publics. Il s'occupera de toutes les réclamations de préemption à procurer des patentes pour les terres publiques; des réclamations contre les chevaux perdus au service des Etats-Unis; aux propriétés détruites, aux invalides, aux pensionnaires de la Révolution et de la Marine; réclamations pour services rendus pendant la Révolution, soit pour commutation, demi-solde ou terres données en récompense, aussi bien que celles contre l'Etat de la Virginie que contre les Etats-Unis; toutes réclamations provenant de contrats avec le Gouvernement, ou les dommages éprouvés par suite de l'action ou de la conduite du Gouvernement; et enfin, toutes les affaires qui se trouvent devant le Congrès ou les officiers publics, qui demanderont l'aide d'un agent ou d'un avocat. Ses prix sont modérés, et dépendront du montant des réclamations et de l'étendue des services.

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, et qui ont occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL, à la Nelle Orléans 19 fév—1an

GRANIT ET MARBRE—Pour façade de maisons soubassemens de portes et fenêtres, et linteaux; frontispices de maisons bourgeoises; monumens de tombes &c. &c. le tout fourni et mis en place, ou envoyé à n'importe quel endroit de la campagne, sous le plus bref délai et à des termes raisonnables. S'adresser à NEWTON RICHARDS.
No 177, rue de la Douane, entre Bienville et Conti

EAUX MINERALES ARTIFICIELLES.—Pour BOISSON, établissement de Vr. BUTH pharmacien chimiste, encoignure Dauphine et Hôpital, à la Nouvelle Orléans, où l'on trouvera constamment préparés, l'eau simple acidule gazeuse pour table, l'eau magnésienne saturée, les eaux de Seltz, celles de Vichy, de Spa, de Wals, de Clermont-Ferrand, de Balaruc, de Barèges, de Contrexéville et en général les eaux prescrites...

Dans le même établissement on prépare toutes les eaux minérales qui sont demandées par formule spéciale des médecins, ainsi que toutes les substances destinées à composer à domicile, les bains, les lotions et les douches d'eaux minérales. 27 oct—a

TRAITES sur Paris et la Havane, à vendre par
19 dec J. BURSIDE & Co. 67, Bienville.

CABOTAGE.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier, MARY KIMBALL, capt. Wooster, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 100 barils de léger fret, ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
14 déc 22, rue Bienville

POUR BALTIMORE—Paquebot régulier—La barque GALILEO, capt. Lombard, partira le 20 de ce mois. Pour fret de 200 balles de coton, ou l'équivalent, ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD,
14 déc 22, rue Bienville.

LIGNES DE PAQUEBOTS entre la Nouvelle Orléans et Charleston.—Le brick ALMENA, classé A. 1, capitaine Deane, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sans délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
J. A. BARELLI & Co.
11 déc 61, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, AZELIA, capt. Fisk, est actuellement prêt à recevoir un chargement, attendu qu'il a une grande partie de son chargement engagée et suffisamment de lest à bord, il sera expédié sous le plus bref délai. Pour fret ou passage de quelques centaines de balles de coton, on passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 25, en face de la presse à coton, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
63, rue Gravier.

LOMBARDS & Co.
Ligne de paquebots entre Boston et la Nelle. Orléans.
Le navire CHEROKEE, succédant au Concordia, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Loring, à bord, au wharf de la rue St. Philippe ou à
JOHN A. MERRITT,
10 dec 53, rue du Camp.

POUR APALACHICOLA—La goélette fine voilière CASSIUS, capitaine Priestly ayant la moitié de son chargement engagé, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
14 déc 65, rue de la Commune

POUR APALACHICOLA.—La goélette HUDSON, fine voilière, capitaine Clift, ayant tout son chargement engagé, partira sans peu. Pour passage seulement, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
8 déc 65, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON—Premier Bâtiment.—La goélette ONTARIO, de première classe, capitaine Alden, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
8 déc 65, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE—Le brick classé A 1 GEORGES, capitaine Snow, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le peu de fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD,
8 dec 22, rue Bienville.

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA.—Le brick fin voilier ENERGY, classé A 1, capt. Shannon, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché Ste. Marie, ou à KIDDER & HEAD,
1er. déc 24, rue Poydras.

POUR CHARLESTON.—La goélette fine voilière ABIGAIL, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Vincent, du port d'environ 500 barils, prendra du fret pour le dit port. S'adresser au capitaine, à bord, en face de la rue Toulouse, ou à CUCULLU, LAPEYRE & CO.
27 nov. 27, rue Toulouse.

PORTS ETRANGERS.

POUR GALVESTON,—Texas.—Paquebot régulier, pour Lundi 24 décembre.—Le bateau à vapeur CUBA, à basse pression, du port de 600 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant deux bouilloires en cuivre, commandé par le capitaine J. B. Cannon, partira positivement comme il est ci-dessus mentionné. Pour frêt ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser au wharf de la rue Girod, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
No. 63, rue Gravier.

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, MORRIS COOPER, capt. Smith, partira lundi prochain, 17 du courant. Pour l'équivalent de 200 barils ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co. 14 déc

POUR LA VERA CRUZ—Le navire français ARAGO, capitaine Braspod, partira dans peu de jours pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
KOHN, DARON & CO.,
8 dec 26, rue Bienville

POUR VERA-CRUZ—Le navire fin voilier ELIZA, capitaine Schomaker, ayant une partie de son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord poteau No. 8, 3me. Municipalité, ou à
H PALOC & DUFOUR,
6 déc—3 rue de Chartres No. 110

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf VILLE DE BORDEAUX, partira pour ledit port. Pour frêt ou passage s'adresser au capitaine ou à
4 déc H. PALOC & DUFOUR.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, MOHAWK, classé A 1, capitaine Thing, a besoin de 300 balles de coton pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour les conditions, s'adresser à L H GALE,
6 déc 98, rue de la Commune

A VENDRE pour clore une affaire.—La goélette doublée et chevillée en cuivre GENEVA, pouvant porter 800 barils, actuellement mouillée de l'autre bord du fleuve, entre les deux ferrys, où elle peut être examinée. Pour les conditions, s'adresser à A. M. de MIRANDA,
5 déc 113, rue Bourbon.

A VENDRE—La goélette DOLPHIN, du port de 61 tonneaux, d'un faible tirant d'eau, convenable pour le commerce du Texas, ou du fleuve. Pour les conditions s'adresser à
LEGENDRE & BERNAUD,
8 déc 27, rue St. Louis

A FRETER—Le goél. HENRY LEE, fine voilière, capitaine Norton, partira immédiatement pour les ports ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
8 dec 98, rue de la Commune.

ON a besoin d'un bâtiment du port d'environ 150 boucauts et ne tirant que 8 1/2 pieds d'eau étant chargé, pour se rendre à Attakapas et prendre un chargement pour un des ports du Sud. S'adresser à G. BEDFORD,
10 dec 22, rue Bienville

RECEMMENT reçu au No. 17, rue de la Commune, par le navire Mars, de Greenock, des charrues en fer manufacturées en Ecosse, rateaux, hèches, charrues doubles et autres instrumens aratoires d'un nouveau genre. Les cultivateurs et autres sont priés de venir examiner, demain, ces divers instrumens, qui sont entièrement nouveaux pour le pays. Ils économisent le temps et sont d'une grande utilité.

Graines de Jardinage et de fermes de toutes descriptions et de qualité supérieure, importées directement et à vendre par 23 nov W. DINN.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il vient d'établir en cette ville une commission pour la vente des produits et comestibles, et en cette qualité fait l'offre de ses services; il s'occupera pour toujours avec le plus de promptitude des affaires dont on voudra bien le charger et par ce moyen priera pour entière satisfaction aux personnes qui l'honoreront de leur confiance. Il vient de recevoir du Nord un assortiment de comestibles qu'il offre en gros à des prix raisonnables. HENRI TETE,
13, rue Conti.

P. S. Je ferai des avances raisonnables sur des consignations à mes amis de New-York, Philadelphie, Baltimore et Charleston. 17 nov—1m

GRAINES FRAICHES
DE
JARDINAGE ET FLEURS,
D'importation directe.
Garanties de la récolte de 1838.
A vendre par Wm. DINN,
A son nouvel établissement, No 17, rue de la Commune, Nouvelle Orléans.

LA collection consiste en graines de jardinages, de fleurs, etc., dans toutes leurs variétés, oignons et tubercules de fleurs de Hollande, superbes dahlias doubles du plus de 200 variétés, plantes de serre et d'ornement, arbres à fruits, groseillers, framboisiers et fraisiers, vignes, Catawba, Isabelle et autres, griffes d'asperges, herbes de gazons et pâturages, avoine écossaise, blé, luzerne, betterave française et Mangel Wurtzel et la manière de les cultiver et d'en fabriquer du sucre, mûrier multicaulis et mûriers de la Chine (morus multicaulis) avec un traité sur leur culture.

I. fournira aux marchands de la campagne des graines soigneusement arrangées en petits paquets tout étiquetés, propres à leur détail et en boites de la valeur de $10 à $100, ou par douzaine, par livre ou boisseau—Les habitans trouveront chez lui des boites bien assorties de $5 à $50.—Les jardiniers pourront se fournir chez lui de graines des meilleures qualités et à des prix très modérés.

Il tient de plus, outils et ustensiles de jardinage, importés d'Europe, oiseaux de Canarie de bonne race, un Traité sur la manière de les élever et les soigner, cages et d'oiseaux de toutes espèces, etc. 10 oct—1an

LES soussignés ont formé une maison de commission sur cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.
THEODORE BAILLY-BLANCHARD,
JACQUES HENRY EIMER,
6 nov 26, rue Bienville

BRUSLE & LESSEPS.—Imprimeurs, Libraires, Relieurs, Marchands Papetiers, &c d'Objets de Bureaux, encoignure des rues de Chartres et Conti.

Au moment de la rentrée des affaires, viennent se rappeler au souvenir de leurs pratiques, et les informent qu'ils sont prêts à exécuter tous ordres d'impressions, tels que,

Circulaires, pamphlets, billets à ordre, lettres de change, cartes d'adresses et de visites, affiches, catalogues, blancs pour notaires &c. &c. ainsi que la reliure et réglage de tous les livres de banque, de bureaux publics et de commerce.

Ils ont reçu par les derniers arrivages, des envois de Rogers.

Plumes de Perry, [double-patente extra-fine points de Gillott [métallique et diamant].
De Ash—Congrès et aigle.
Encre de Perry et autres.
Encre perfectionnée bleue et violette, de Guyot.
Encre rouge et carmin de Guyot.
Plumes de cygne, d'oie et de corbeaux.
Cire et pains à cacheter de Londres, ces derniers en boites de fer blanc de 1, 4, et 6 livre.
Papiers de toutes dimensions.
Papiers pour piano et à dessiner.
Cartes blanches surface d'ivoire et émaillées, cartes coloriées et émaillées.
Cartes à jouer.
Ils tiennent aussi—des blancs de Douane, tarif des Droits &c. &c.

Ils saisissent cette occasion, pour prévenir Messieurs les médecins et avocats qu'ils ont en main quelques livres de lois et de médecine et qu'ils s'avisent de recevoir constamment. 29 oct.

CHARBON—Les soussignés ont constamment un grand approvisionnement de charbon cannel Liverpool et Leigh, Peach Mountain de première qualité, passé au crible, en boucauts, à l'usage des familles, on en grenier par barils qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs à des prix modérés.

Les ordres laissés à leur bureau No. 55, rue Bienville au premier seront immédiatement exécutés.
23 sept—6m B & A SOULIE.

Mairie de la Nouvelle Orléans

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques, qui seront mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par J. Duillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.—Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $8.75 cents par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine (à partir de lundi 17 courant), 34 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 pour cent en sus, c'est-à-dire 42 1-2 onces.
Nlle.-Orléans, le 14 Décembre 1838.
16 déc C. GENOIS, maire.

POUR L'INTERIEUR.

PAQUEBOT REGULIER—Pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur, fin marcheur, TECHE, capitaine J. Clauson, ayant été inspecté et classé A 1, fera les voyages comme paquebot régulier pendant la saison, et partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures précises du matin, et de Bâton Rouge tous les samedis à le même heure.—Pour fret et passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à
GOURDAIN & BENIT,
29 nov 13, rue Conti.

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé; on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour ménager le coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHER,
26 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur NASHVILLE, neuf, fin marcheur et commode, commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaloupes gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEJEAN LOS,
1 sep 18, rue St. Louis.

PAQUEBOT HEBDOMADAIRE REGULIER, entre la Nouvelle Orléans et la Mobile.—Le steamer ISABELLA capitaine Chs Walker, ayant éprouvé des réparations générales, reprendra ses voyages réguliers comme ci-après désormais mentionnés; il commencera jeudi prochain 21 du courant, et partira du bout du chemin de fer Pontchartrain après l'arrivée des chars de midi. A son retour, il partira de la Mobile, tous les mercredis. Ses emménagemens sont supérieurs, et l'on portera toutes sortes d'attentions aux passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à WALKER KNIGHT & Co,
18 oct 25, rue de la Nelle Levée.

PAQUEBOT REGULIER.
Pour Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.

Le steamer MARINER, capitaine J S Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans, tous les lundis, à 10 heures du matin et de Bâton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à ROBSON & SEWALL,
3 oct 44, rue du Camp.

Paquebot entre la N.-Orléans et Bayou Sara.

Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle. Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du frêt, lundi après midi jusqu'à l'heure de son départ—Jours de départ: tous les Mercredis, à 10 heures d'ici, et du Bayou Sara, tous les samedis à la même heure précise. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SMITH & VOORHEES,
25, rue du Camp.

N. B. Le Huntsville a été inspecté et ensuite réparé et, marqué A 1. au bureau de l'assurance. 8 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opéloussas.

Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagements, partira du village Indien situé à cinq lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opéloussas tous les Jeudis suivants, pendant la saison des eaux basses—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon des voitures pour les transporter, et des wagons pour leurs bagages ou marchandises.
1 sep FOLLAIN, BELLOCQ & DEJEAN LOS.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera ses voyages ci-dessus mentionnés, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les mercredis, à la même heure.
28 avril J. B. COLLA, Agent

A VENDRE—Le bateau à vapeur HOWARD, d'un léger tirant d'eau, bien fourni de tout construit depuis deux ans, et bien réparé; il peut porter 120 tonneaux et ne caler que 4 pieds et demie. Pour plus amples informations, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
8 oct 26, rue du Camp.

A VENDRE—Le steamboat Merchant—Le vente de ce superbe steamboat qui devait avoir lieu le 20 du courant, est différée au 27 du courant, à l'encan, à la Bourse de Cité, rue St Louis, par Hewlett & Camp encanteurs, s'il n'a pas vendu à l'amiable avant cette époque.

Un inventaire est déposé au bureau de M. Maunsel White & Co. Pour les termes et conditions de la vente s'adresser à GREGORY BYRNE, ou à
5 nov—13 MAUNSEL WHITE & Co.

POUR LA MOBILE.—Le steamer GIRAFFE, paquebot régulier, capitaine Swilge, partira du bout du chemin de Rail Road tous les jeudis et samedis, après l'arrivée des chars de midi, et à son retour, il partira de la Mobile tous les mardis et vendredis. Pour passage, s'adresser à bord au capitaine SWILGE.

P. S. Toutes les fois que le nombre de passagers sera suffisant, la Giraffe s'arrêtera aux ports intermédiaires, pourvu que le capitaine Swilge en soit préalablement informé. 1 nov—27

LIGNES DE PAQUEBOTS.

Ligne de paquebots de Lombards & Co. entre Boston et la Nlle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages de ports ci-dessus, ces navires sont d'un tirant d'eau convenable, pour passer à la barre et possèdent de beaux emménagemens, tous leurs efforts seront faits pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

Cherokee	416 tonneaux	capitaine	S. Loring.
Carolina	450	"	S. Howes.
Chickasaw	375	"	E. Eldridge.
Columbiana	383	"	S. Barker.
Concordia	380	"	Thacher.

Ces navires ci-dessus sont tout neufs et de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et possèdent des emménagemens d'une grande supériorité et de la même qualité, nous promettons des capitaines expérimentés et dignes de toute considération aux passagers, et leurs tables seront des mieux garnies.

Ces navires seront toujours disposés de les faire partir à la plus grande ponctualité, et s'efforceront que les jours de leurs départs soient fixes... [illegible] Les armateurs s'engagent à prendre les prix très modérés pour les marchandises et ils ne seront pas responsables des avaries ou dommages causés par les marchandises.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN A. MERRITT,
53, rue de la Commune, près de la rue du Camp.
N. B. On voit des avances sur les marchandises embarquées pour grands à M. C. Lombard & Co. rue à Boston. 3 nov—6

LIGNE DE PAQUEBOTS
ENTRE LA NELLE ORLEANS ET BALTIMORE

Cette ligne se compose des navires suivants, qui ont été construits ou achetés pour l'être existant:

Navire	BRAMAN	Capitaine Rowe,
Barque	MARY	Nicholson,
"	MAD FERRY, (neuf)	Stevens,
"	SOLOMON SALTUS,	Latham,
Brick	ARCHITECT,	Gray.

Ces bâtimens sont de première classe et ont des emménagemens beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront débarquer jusqu'à Baltimore pour y charger et décharger. Ils prendront aussi du fret pour les ports dans le Chesapeake ou la rivière James, et ce fret sera expédié, sous la destination respective par Mrs. Clark & Hollings, agents pour ladite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par le marché dans chargées seront avancées si on le désire. Le prix de passage est fixé à $60. On fournira d'amples provisions de la première qualité.

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEORGE BEDFORD,
12 dec—a 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.
[Nouvelle Ligne.]
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 592 tons, 27 Nov
Navire Alabama, capt. C C Berry, 474 tons 11 Dec
Navire Arkansas, capt. K S Denis, 627 " 25 Dec
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 542 tons 8 Jan
Navire Nashville, capt. D Jackson, 540 " 22 Jan
Navire Kentucky, capt J Bunker, 649 " 5 Fév

Ces navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartemens parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passages à la chambre est de $80, sans vin ni liqueur; les officiers et l'équipage sont tous de l'ordre. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. C. ARMS,
No. 40 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des coulages, casse de verreries, quincailleries, marbres ou granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens. 6 sep—a

CONFORMEMENT à une résolution du conseil des Marguilliers de l'Eglise St-Louis de la Nouvelle-Orléans, avis est par le présent donné que Vendredi, 21 décembre courant, à midi, dans la Cour du Presbytère, rue St-Antoine, derrière le bureau du chapitre St-Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de l'Eglise St-Louis, par Duillet, encanteur.

Conditions comptant. Si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, ledit adjudicataire sera annullé et le Trésorier disposera immédiatement des dits bancs.

Nlle.-Orléans, 11 décembre 1838.
11 déc—10 J. GUILLOT, Trésorier.

MORUS MULTICAULIS—Récemment reçu 4000 morus Multicaulis (ou Mûrier Chinois) en parfait état pour être transportés à une ... à vendre par LAYAL, CASE & Co.
11 déc—10 89, rue de la Commune.

DROGUES ET MEDECINES.—J. B. Prévost s'est établi en cette ville pour la vente en général de drogues en gros. Il reçoit en ce moment un grand envoi de drogues fraîches et véritables, qu'il vendra à des termes libéraux. Il sera à même de satisfaire pleinement les pharmaciens de la ville et ceux du dehors, les médecins, négociants et habitants, qui trouveront chez lui des avantages tels qu'ils n'en ont point eu en cette ville. Son intention est de se vouer entièrement à ce genre d'affaires. Son approvisionnement sera complété sous peu, et dans quelque temps il répondra aux demandes en général. Tous les ordres de la campagne et ceux envoyés aux négociants seront promptement exécutés. No. 39, rue de la Douane, Nouvelle Orléans. 24 nov—1y

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No. 126, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de simple carie, principalement celles de la partie antérieure de la bouche ou il garantit le succès de l'opération.

Il met des dents incorruptibles dont la couleur ne varie jamais, soigne et corrige la denture des enfans et fait toutes les opérations chirurgicales et médicales de la bouche.

Il prend des abonnés à l'année.

N. B. Le Docteur Duperron voulant faciliter à tout le monde les moyens d'obtenir une sage, non seulement prendra généralement des prix modérés, mais encore consacrera un jour par semaine, le samedi, pour donner gratuitement aux personnes indigentes des consultations, arracher ou plomber des dents et faire les opérations chirurgicales de nécessité. 2 oct

AVIS.—La DUVIGNAUD, avocat, tient son bureau, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti. 27 oct—3m

18 BOUCAUTS sucre, en débarquement vis à vis la rue St. Louis, à vendre par
11 déc R. BRUGIER, 9, rue St. Louis.

A BORDER A VENDRE—50 caisses Ardoises anglaises, en débarquement du navire Edenburgh, et à vendre par HARDY & LYALL,
17 nov—1m 13, rue des Remparts.